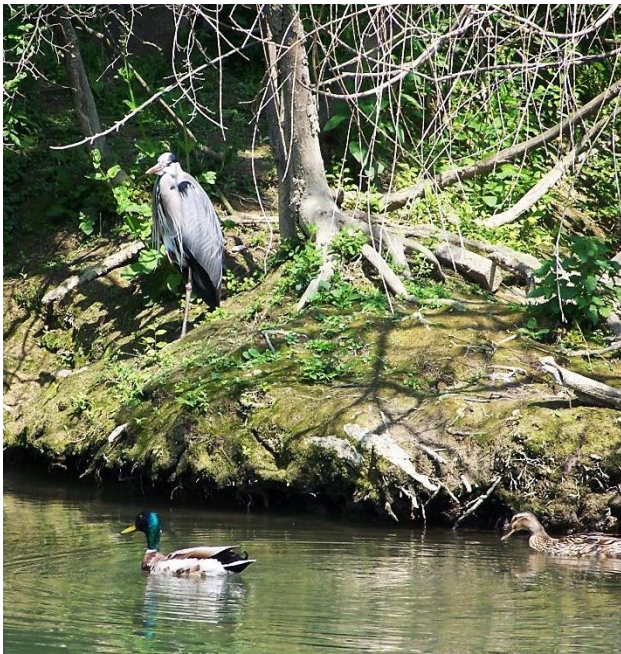




Commission thématique « Préservation des milieux naturels »



Laura CLAVE - Animatrice SAGE Marne Confluence - laura.clave@marne-vive.com

24 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

- Rappels sur le SAGE Marne Confluence
- Propositions des pistes de travail potentielles pour la CT et liens avec le PAGD du SAGE
 - Stratégie pour la restauration écologique des berges de la Marne, par le SMV
 - Mise à jour des enveloppes d’alerte de la DRIEAT et guide technique ZH, par la DRIEAT
- Atelier sur feuille de route 2021-2024 CT
- Bilan des priorisations
- Présentation actualités dont l’Etude globale sur le bassin versant du Morbras par le SMAM



Rappels sur le SAGE Marne Confluence

Laura CLAVE, Animatrice du SAGE Marne Confluence

Syndicat Marne Vive



Qu'est ce que le SAGE ?

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Fixe **objectifs, orientations** et **dispositions** du SAGE

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Fixe **objectifs, orientations** et **dispositions** du SAGE

Obligation de **COMPATIBILITE** avec les **actes administratifs liés à l'eau** (DLE, SCOT, PLU(i) ...)

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Fixe **objectifs, orientations** et **dispositions** du SAGE

Non contradiction majeure
(marge d'appréciation possible)

Obligation de **COMPATIBILITE** avec les **actes administratifs liés à l'eau** (DLE, SCOT, PLU(i) ...)

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Opposable aux **personnes publiques et privées**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Opposable aux **personnes publiques et privées**

Obligation de **CONFORMITE** avec **tout projet**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Opposable aux **personnes publiques et privées**

Respect strict des règles
(Sans marge d'appréciation possible)

Obligation de **CONFORMITE** avec **tout projet**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Le Règlement



Documents et Guide de lecture disponibles ici



<http://www.sage-marne-confluence.fr/Le-SAGE-approuve>

Le SAGE Marne Confluence

270 km²

1,2 millions d'habitants

52 communes

3 départements

L'eau dans le territoire

District hydrographique :

Seine-Normandie

Masses d'eau superficielles :

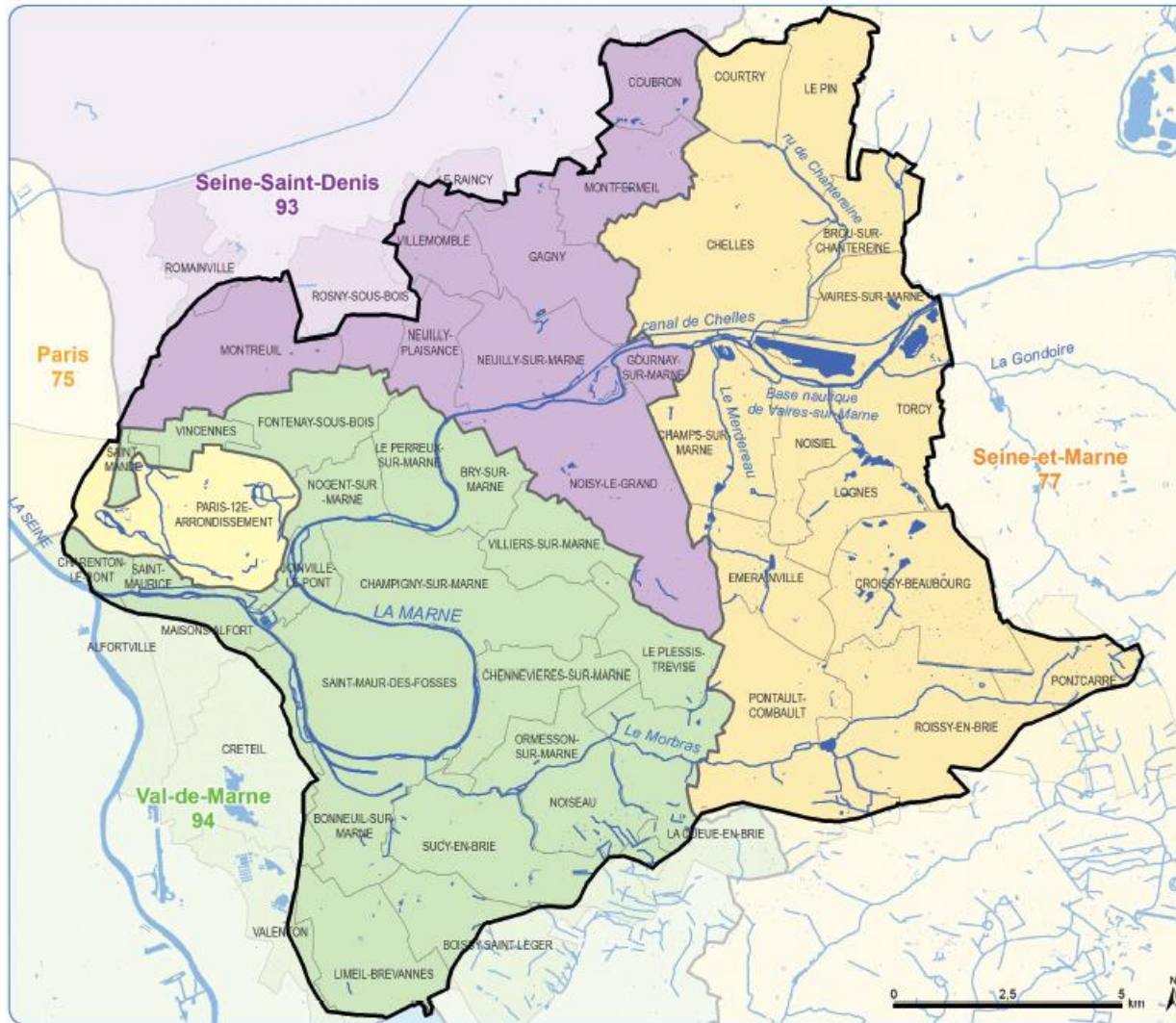
- Marne (de la Gondoire à la Seine)
- Morbras
- ru du Merdereau
- ru de Chantereine

Masses d'eau artificielles :

- canal de Chelles
- base de Vaires-sur-Marne

Masses d'eau souterraines :

- Eocène Valois
- Tertiaire - Champigny-en-Brie et Soissonais



Le SAGE Marne Confluence

270 km²

1,2 millions d'habitants

52 communes

3 départements

L'eau dans le territoire

District hydrographique :

Seine-Normandie

Masses d'eau superficielles :

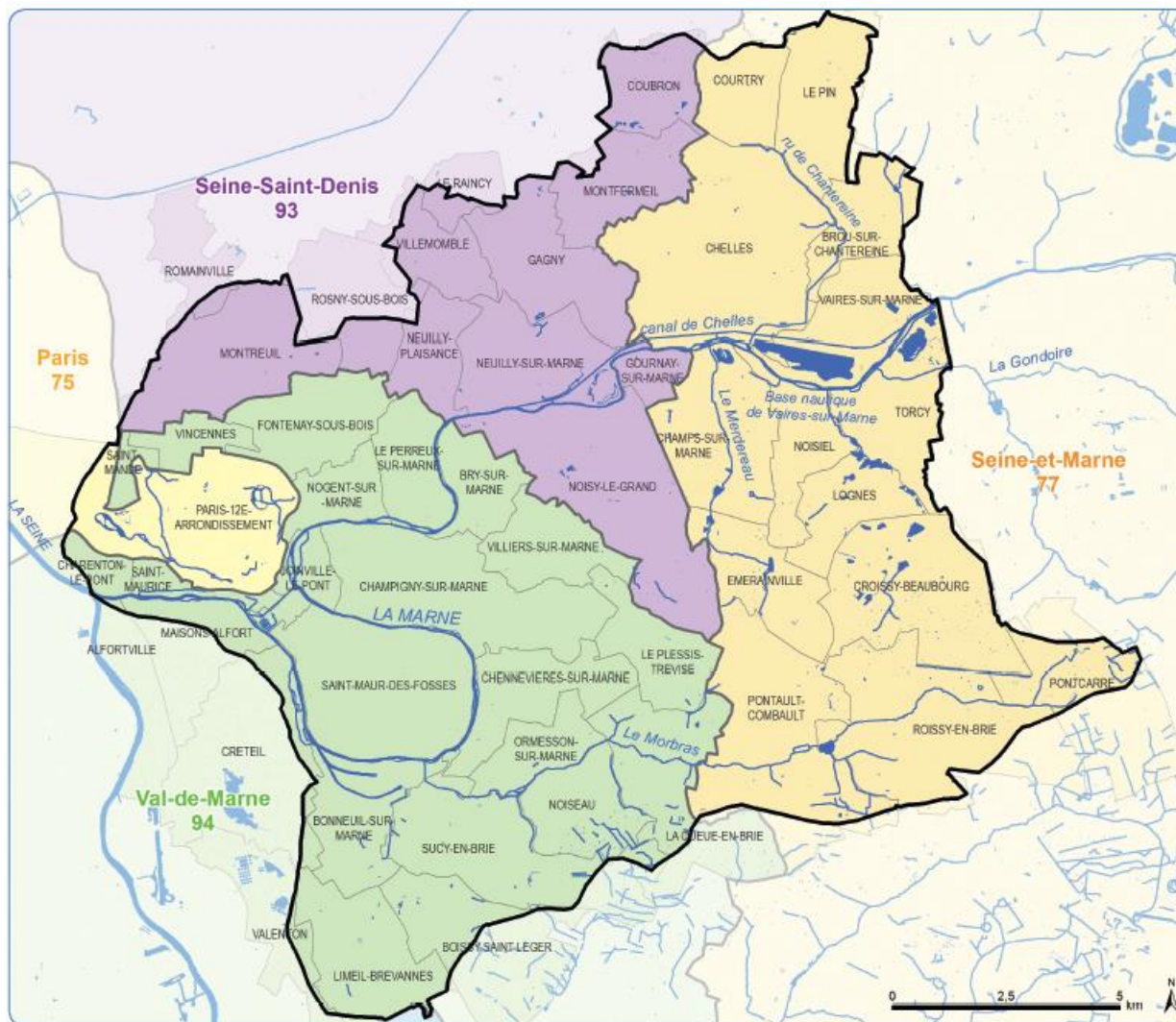
- Marne (de la Gondoire à la Seine)
- Morbras
- ru du Merdereau
- ru de Chantereine

Masses d'eau artificielles :

- canal de Chelles
- base de Vaires-sur-Marne

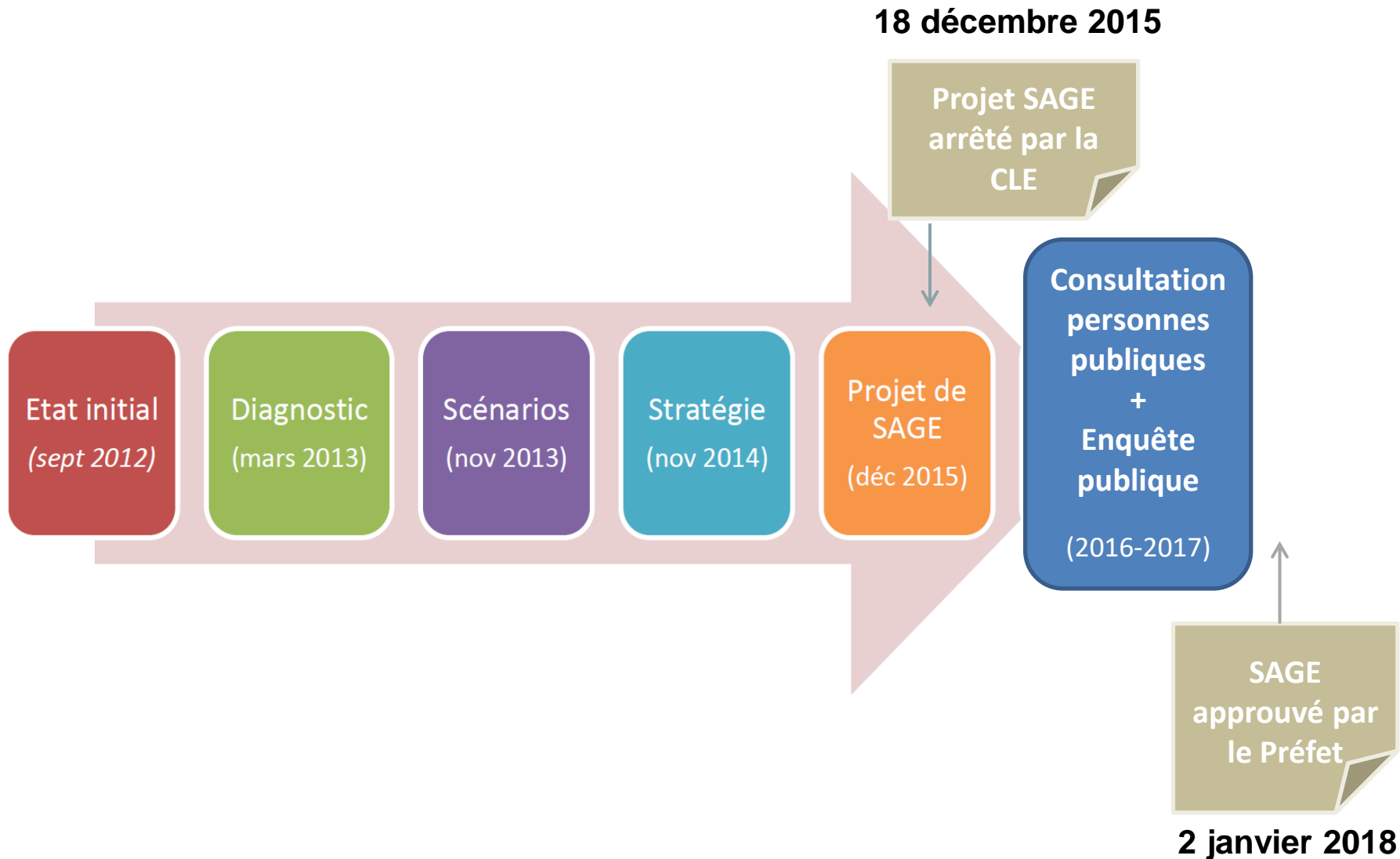
Masses d'eau souterraines :

- Eocène Valois
- Tertiaire - Champigny-en-Brie et Soissonais

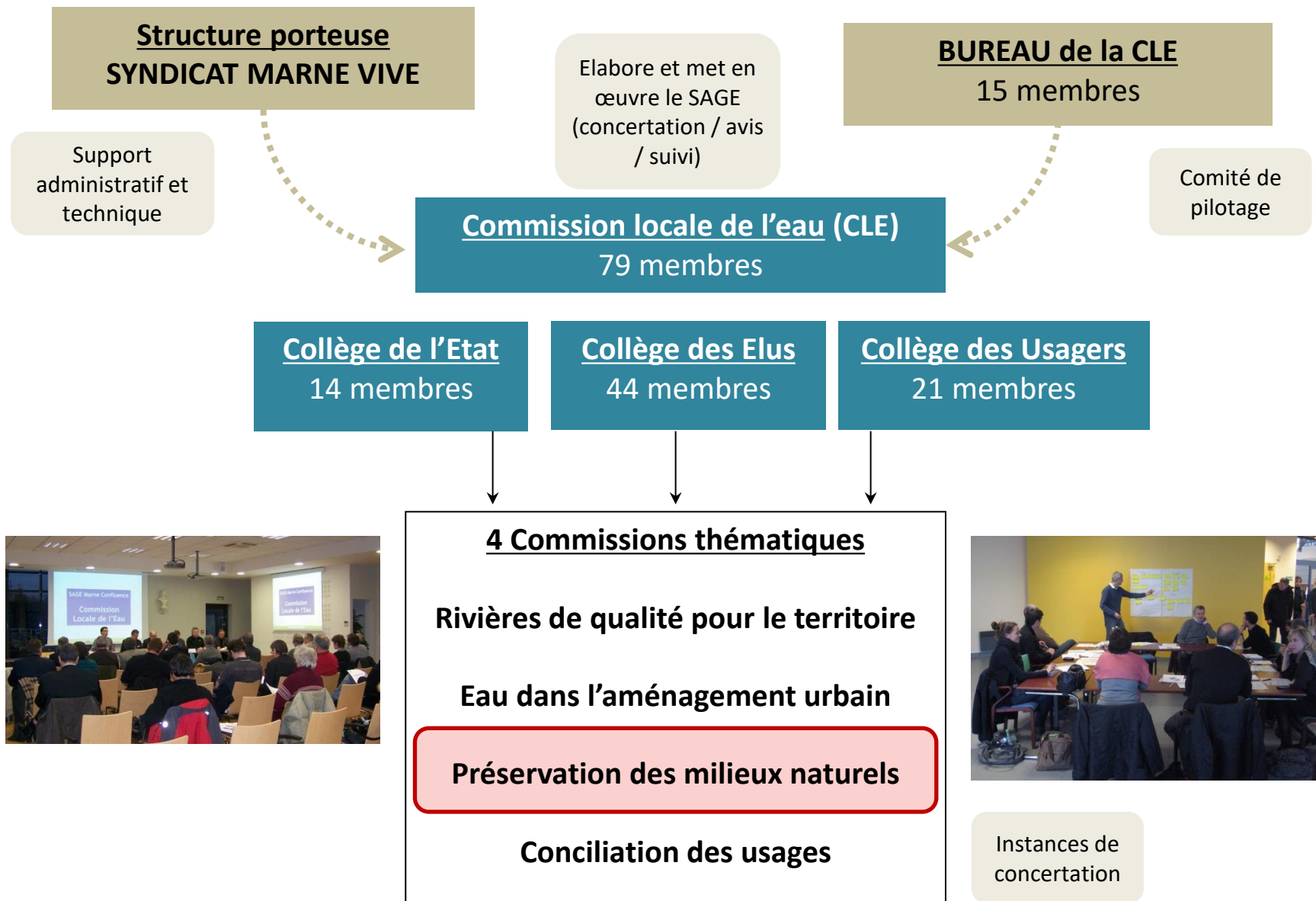


En phase de mise en œuvre depuis le 2 janvier 2018

Processus d'élaboration du SAGE



Organisation des instances



Commissions thématiques

Instances de concertation d'acteurs actifs du territoire, travaillant sur les thématiques principales du SAGE



Dernières réunions:

Rivières de qualité pour le territoire
(V. Tollard – EPT PEMB)



19 novembre 2021

21 novembre 2019

Eau dans l'aménagement urbain
(B. Bedreddine – CD93)



Début 2022

15 octobre 2020

Conciliation des usages
(L. Chery-Drouet – CDCK94)



7 juillet 2021

18 avril 2019

Préservation des milieux naturels
(H. Oumari - SMAM)



24 novembre 2021

19 décembre 2019



Le contenu du SAGE

Les Objectifs Généraux du SAGE Marne Confluence

- OG 1** Réussir l'impérieuse **intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques** dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence
- OG 2** Améliorer la **qualité de toutes les eaux** du territoire Marne Confluence de façon à permettre le **retour de la baignade en Marne en 2022**, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE
- OG 3** Renforcer le **fonctionnement écologique de la Marne** en articulation avec son identité paysagère et la **pratique équilibrée des usages**
- OG 4** **Reconquérir les affluents et les anciens rus**, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale
- OG 5** Se **réapproprier les bords de Marne et du canal de Chelles** pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques
- OG 6** **Coordonner, outiller et mobiliser** les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE






24 SOUS-OBJECTIFS



83 DISPOSITIONS

Les Objectifs Généraux du SAGE Marne Confluence

- 
OG 1 Réussir l'impérieuse **intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques** dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence
- OG 2** Améliorer la **qualité de toutes les eaux** du territoire Marne Confluence de façon à permettre le **retour de la baignade en Marne en 2022**, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE
- 
OG 3 Renforcer le **fonctionnement écologique de la Marne** en articulation avec son identité paysagère et la **pratique équilibrée des usages**
- 
OG 4 **Reconquérir les affluents et les anciens rus**, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale
- OG 5** Se **réapproprier les bords de Marne et du canal de Chelles** pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques
- OG 6** **Coordonner, outiller et mobiliser** les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE



24 SOUS-OBJECTIFS



83 DISPOSITIONS

Guide de lecture du SAGE

Vous êtes gestionnaire de milieux humides / aquatiques, des bords de Marne ou des affluents

Maîtres d'ouvrage des actions de gestion, de préservation ou de restauration des ressources et des milieux (communes, intercommunalités, établissements publics, syndicats, Métropole, départements, région, fédérations de pêche), propriétaires et gestionnaires de cours d'eau domanial ou non domanial...

Les rivières, leurs berges, les étangs et les milieux humides (mares, prairies, roselières...) font partie des espaces dont vous assurez la préservation, la gestion et l'entretien au quotidien. En milieu urbain, vous êtes confrontés aux pressions qui s'exercent sur ces milieux et devez veiller au maintien de leurs différentes fonctions (écologiques, d'usages, hydrologiques, climatiques...). Le SAGE, à travers les exigences imposées aux documents d'urbanisme et aux projets d'aménagement (compatibilité, conformité), à travers son ambition d'améliorer la qualité de toutes les eaux vis-à-vis des pollutions, et à travers le Plan paysage Marne Confluence (2018), constitue pour vous un nouvel outil précieuse et un cadre stratégique pour vos interventions.

Ainsi, sous l'impulsion du SAGE, vous engagez des actions de maîtrise foncière dans les espaces à enjeux (zones humides, zones d'expansion de crues, bords de cours d'eau), vous élaborez et mettez en œuvre des plans de gestion, vous conduisez des actions d'entretien, de réhabilitation, voire de recréation de milieux aquatiques ou humides pour consolider la trame verte et bleue dans vos territoires, vous œuvrez à une meilleure connaissance des milieux et de la biodiversité, afin notamment de mettre en place des actions de sensibilisation et des dispositifs de protection adaptés à ces milieux. Enfin, des expérimentations en matière de restauration hydromorphologique sur la Marne et des études en vue de la réouverture de certains rus enterrés sont envisagées, dans une optique écologique, sociale et paysagère.

LES ARTICLES 3, 4, 5 ET 6 DU RÈGLEMENT COMPLÈTENT LES DISPOSITIONS VOUS CONCERNANT

Récapitulatif des objectifs et dispositions vous concernant :

OBJECTIF GENERAL 1 Réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence	⇒ Sous-objectif 1.4	toutes les dispositions
OBJECTIF GENERAL 3 Renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages	⇒ Sous-objectif 3.1 ⇒ Sous-objectif 3.2 ⇒ Sous-objectif 3.3 ⇒ Sous-objectif 3.4	Toutes les dispositions
OBJECTIF GENERAL 4. Reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale	⇒ Sous-objectif 4.1 ⇒ Sous-objectif 4.2 ⇒ Sous-objectif 4.3 ⇒ Sous-objectif 4.4	Toutes les dispositions
OBJECTIF GENERAL 5 Se réappropriier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022 dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques	⇒ Sous-objectif 5.1	dispositions 512, 513
OBJECTIF GENERAL 6 Coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE	⇒ Sous-objectif 6.2 ⇒ Sous-objectif 6.3	toutes les dispositions toutes les dispositions



Propositions des pistes de travail potentielles

Liens avec les dispositions du PAGD du SAGE

Aurélie JANNE, Directrice
Laura CLAVE, Animatrice du SAGE Marne Confluence

Syndicat Marne Vive

Piste de travail A: Mise à jour de l'atlas des zones humides du SAGE, pour renforcer l'Article 4 du SAGE

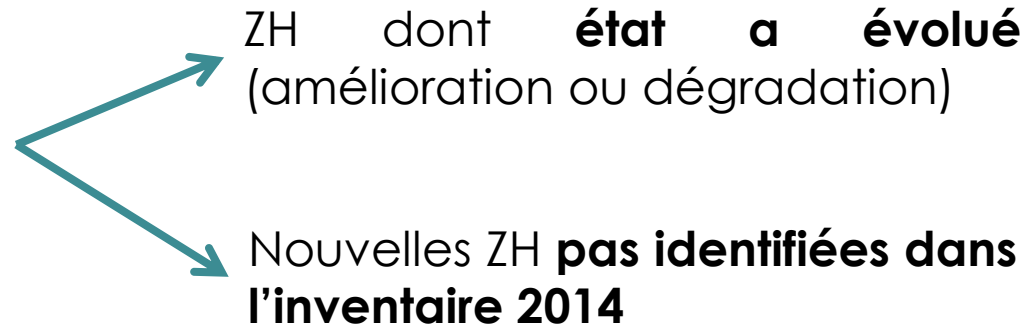
- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement
- **D 141 Protéger les zones humides** dans les documents d'urbanisme
- **D 142 Intégrer la protection des zones humides dans les projets d'aménagement et suivre leur évolution**
- **D 143 Encourager les collectivités territoriales** et leurs établissements publics à **acquérir** et mettre en place des **outils de protection et de gestion foncière sur les zones humides**
- **D 612 Développer le suivi et l'évaluation continue des objectifs du SAGE au regard des dynamiques territoriales**, en s'appuyant notamment sur un tableau de bord et un observatoire

Piste de travail A: Mise à jour de l’atlas des zones humides du SAGE, pour renforcer l’Article 4 du SAGE

- **D 142 Intégrer la protection des zones humides dans les projets d’aménagement et suivre leur évolution**

Le SAGE demandait que:

- Collectivités
- EPT
- Aménageurs
- Gestionnaires d'espaces
- Associations



Piste de travail A: Mise à jour de l'atlas des zones humides du SAGE, pour renforcer l'Article 4 du SAGE

Renforcer l'Article 4 du Règlement du SAGE

Article 4 du Règlement du SAGE:

« Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs »

Pour rappel:

Tout nouvel **aménagement** ou **opération**



Dégradation ou **destruction**, totale ou partielle, d'une **ZH d'au moins 50 m²** identifiée et localisée sur les **cartes du Règlement**

Piste de travail A: Mise à jour de l’atlas des zones humides du SAGE, pour renforcer l’Article 4 du SAGE

Renforcer l’Article 4 du Règlement du SAGE

Article 4 du Règlement du SAGE:

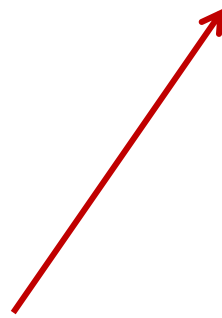
« Encadrer et limiter l’atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs »

Pour rappel:

Tout nouvel **aménagement** ou **opération**



Dégradation ou **destruction**, totale ou partielle, d’une **ZH d’au moins 50 m²** identifiée et localisée sur les **cartes du Règlement**



n’est **pas permis** sauf cas dérogatoires

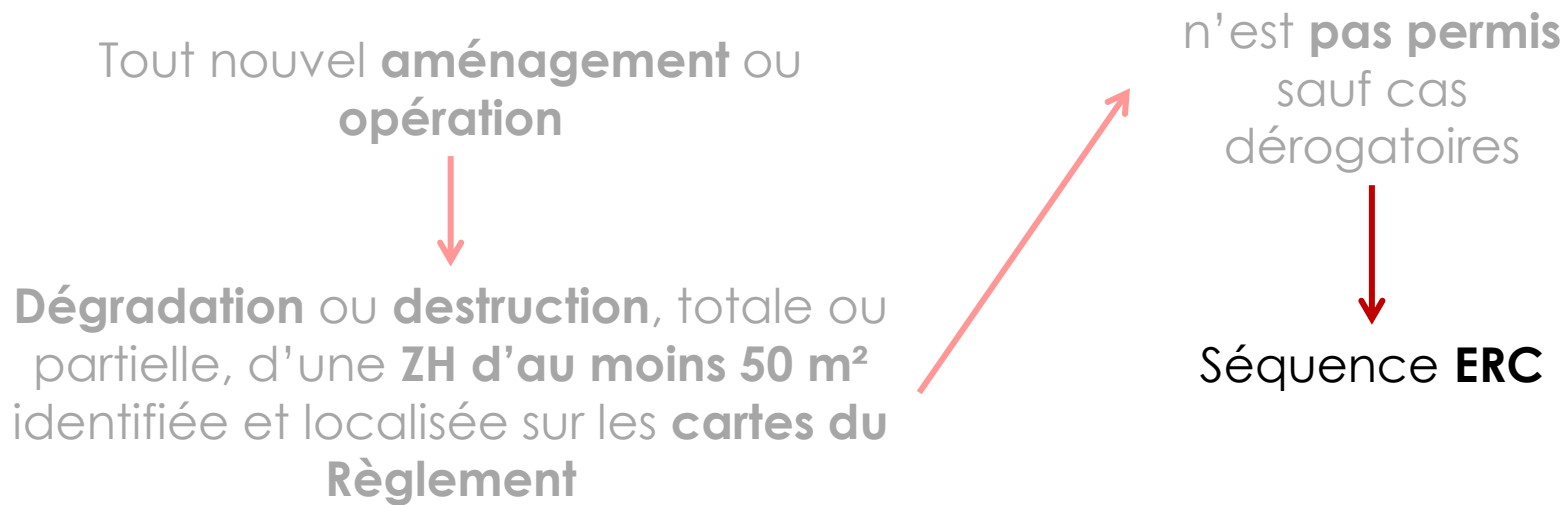
Piste de travail A: Mise à jour de l'atlas des zones humides du SAGE, pour renforcer l'Article 4 du SAGE

Renforcer l'Article 4 du Règlement du SAGE

Article 4 du Règlement du SAGE:

« Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs »

Pour rappel:



Piste de travail A: Mise à jour de l’atlas des zones humides du SAGE, pour renforcer l’Article 4 du SAGE

Renforcer l’Article 4 du Règlement du SAGE

Analyse cellule d’animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance - Permettre une protection plus complète de ces zones 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Associations (ANCA, FNE,...) - Services de l'Etat - AESN - Collectivités

Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Article 3 du Règlement du SAGE:

« Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides par les IOTA et les ICPE »

Article 4 du Règlement du SAGE:

« Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs »

Quels éléments de « doctrine » appliquer à l'occasion de l'accompagnement des projets d'aménagement ?

Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Exemples de cas concrets :

1. Quel cadre de l'application de l'article 3 ?

« Règle applicable à tout nouveau IOTA soumis à déclaration ou à autorisation au titre de l'article L.214-2 du code de l'environnement et toute nouvelle ICPE soumise à déclaration ou enregistrement ou autorisation au titre de l'article L.511-1 du code de l'environnement pouvant entraîner la dégradation ou la destruction, totale ou partielle, d'une zone humide. »

= concerne tout nouveau IOTA / ICPE impactant spécifiquement une ZH (rubrique 3.3.1.0) ?

OU

= concerne tout nouveau IOTA / ICPE, dans la mesure où on peut alors considérer que sa nature et son ampleur entraînent un risque d'atteinte au milieu naturel et donc aux ZH ?

- Cas d'un IOTA / ICPE qui impacte une ZH d'une surface <1000m² (non soumis aux rubriques Loi sur l'Eau sur ce point) et non identifiée dans l'atlas (donc non soumis à article 4) :

→ l'article 3 s'applique ou non ?

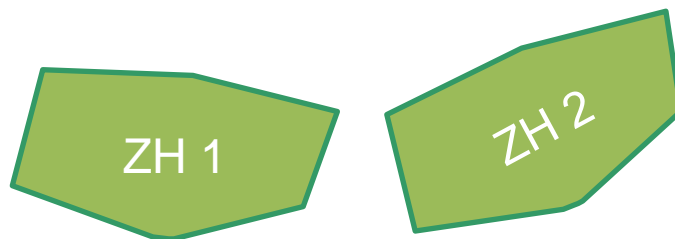
Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Exemples de cas concrets :

2. Application de la compensation au titre des articles 3 et 4 ?

- Cas d'un projet qui identifie des ZH (non identifiées dans l'atlas SAGE) et :
 - évite une partie des ZH recensées,
 - en détruit une autre partie
 - et propose de compenser la fonctionnalité écologique sur la zone évitée sous prétexte qu'elle est dégradée

→ *S'accorder sur le fait que cette compensation de fonctionnalité sur zone évitée dégradée répond aux exigences de la règle ou non.*



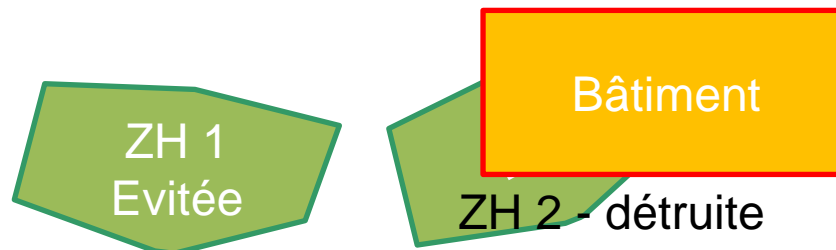
Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Exemples de cas concrets :

2. Application de la compensation au titre des articles 3 et 4 ?

- Cas d'un projet qui identifie des ZH (non identifiées dans l'atlas SAGE) et :
 - évite une partie des ZH recensées,
 - en détruit une autre partie
 - et propose de compenser la fonctionnalité écologique sur la zone évitée sous prétexte qu'elle est dégradée

→ *S'accorder sur le fait que cette compensation de fonctionnalité sur zone évitée dégradée répond aux exigences de la règle ou non.*



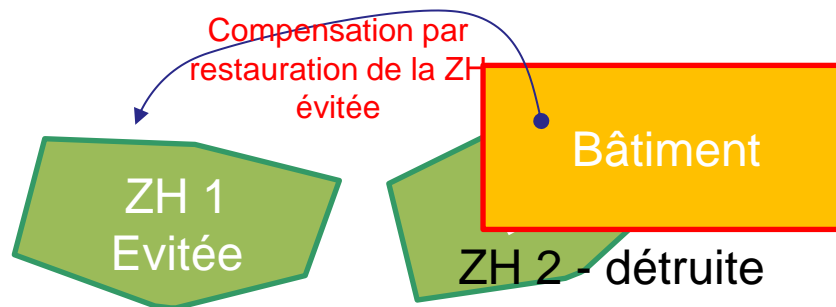
Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Exemples de cas concrets :

2. Application de la compensation au titre des articles 3 et 4 ?

- Cas d'un projet qui identifie des ZH (non identifiées dans l'atlas SAGE) et :
 - évite une partie des ZH recensées,
 - en détruit une autre partie
 - et propose de compenser la fonctionnalité écologique sur la zone évitée sous prétexte qu'elle est dégradée

→ *S'accorder sur le fait que cette compensation de fonctionnalité sur zone évitée dégradée répond aux exigences de la règle ou non.*

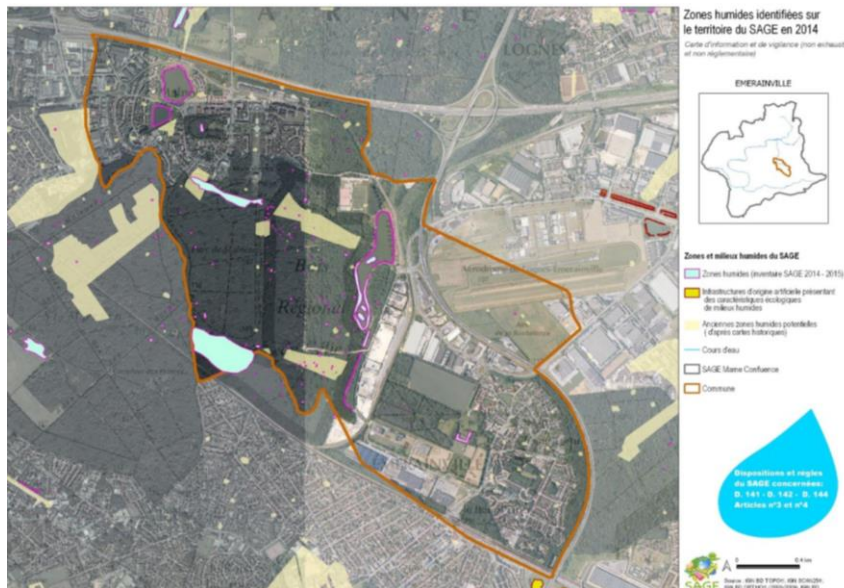


Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Exemples de cas concrets :

3. Orientation des zones de compensation au titre des articles 3 et 4 ?

→ *S'accorder sur le fait que les zones à privilégier sont celles identifiées comme anciennes zones humides potentielles dans l'atlas du SAGE ou non (en jaune)*



Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Application des Articles 3 et 4 du Règlement du SAGE

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les règles des articles 3 et 4 pour mieux les encadrer, assurer leur robustesse ainsi qu'une équité de traitement des dossiers, faciliter l'instruction des dossiers par la cellule d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Collectivités - Services de l'Etat

Travail à lier avec les doctrines de l'Etat (DRIEAT)



Mise à jour des enveloppes d'alerte Zones Humides de la DRIEAT et guide technique ZH

Magali Journet, Chargée de mission Stratégie territoriale de l'eau

DRIEAT

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

Sous-objectif 4.4 : Garder la mémoire et favoriser la réouverture des anciens rus, en tenant compte des objectifs de qualité écologique et paysagère, ainsi que des contraintes hydrauliques

- **D 441 Inscrire le tracé des anciens rus** dans les documents d'urbanisme
- **D 442 Etudier les possibilités de réouverture des anciens rus** et accompagner les maitres d'ouvrage dans leurs projets

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

- **D 441 Incrire le tracé des anciens** rus dans les documents d'urbanisme

Contexte:

Plusieurs **rus ont disparu** en partie ou totalement  **Patrimoine lié à l'eau** qui a disparu ou a été oublié

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

- **D 441 Incrire le tracé des anciens** rus dans les documents d'urbanisme

Contexte:

Plusieurs **rus ont disparu** en partie ou totalement  **Patrimoine lié à l'eau** qui a disparu ou a été oublié

Important de les **cartographier** voire de les **ré-ouvrir**  **Points bas** (ruissellement)
Nature en ville (changement climatique)
Paysage de l'eau (cadre de vie, TVB)

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

- **D 441 Inscire le tracé des anciens** rus dans les documents d'urbanisme

Ce qu'avait demandé le SAGE:

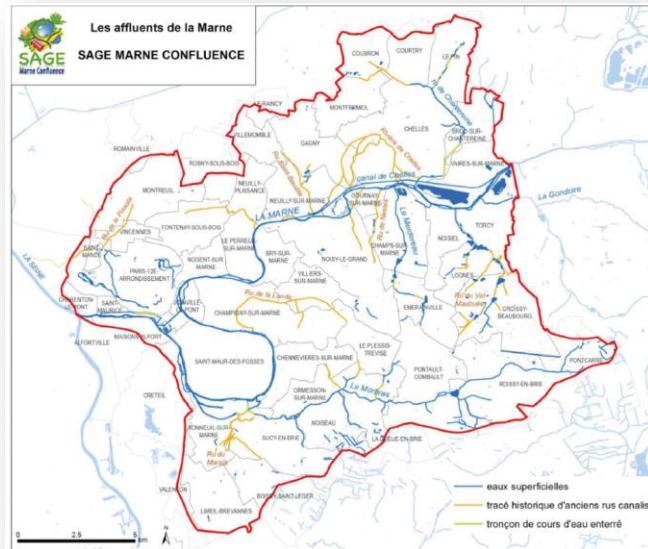
- **Inscire le tracé** des anciens rus (tracé historique)
- Encourager la **conservation de la mémoire de l'eau** (point bas)
- Inscire **marge de retrait** (SDRIF)

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

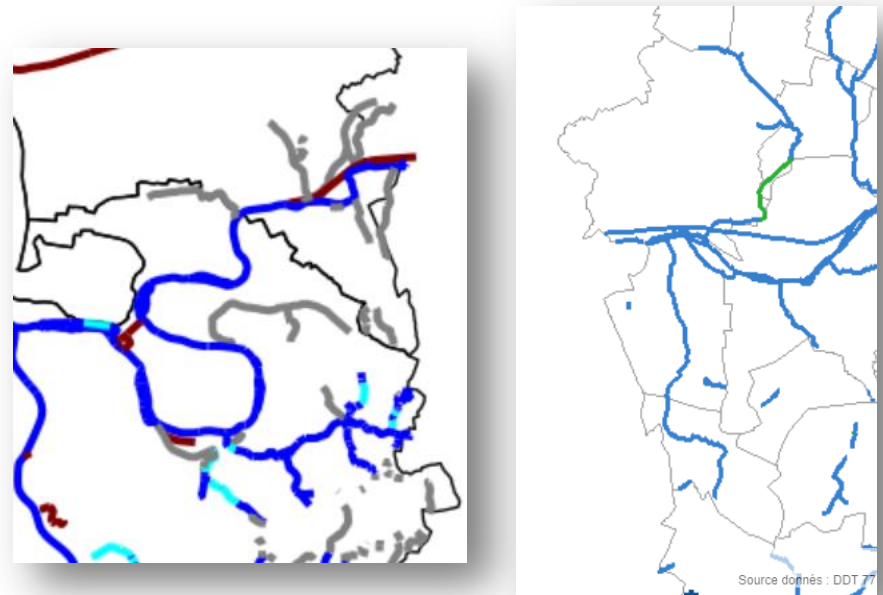
- **D 441** **Inscrire le tracé des anciens** rus dans les documents d'urbanisme

Éléments à disposition:

Carte SAGE



Cartes DRIEAT et DDT77 (+ Sandre)



Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

- **D 441 Inscrire le tracé des anciens** rus dans les documents d'urbanisme
- **D 442 Etudier les possibilités de réouverture des anciens rus** et accompagner les maitres d'ouvrage dans leurs projets



*L'intégration des **anciens rus** dans les documents **d'urbanisme** demande une **cartographie précise**, à la parcelle*

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

- **D 441 Inscrire le tracé des anciens rus** dans les documents d'urbanisme
- **D 442 Etudier les possibilités de réouverture des anciens rus** et accompagner les maitres d'ouvrage dans leurs projets



L'intégration des anciens rus dans les documents d'urbanisme demande une cartographie précise, à la parcelle

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'appropriation et l'intégration effective dans les documents d'urbanisme - Permettre de mieux préserver les points bas dans le but de réduire les risques naturels - Créer des opportunités de réouvertures futures 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Collectivités - Services de l'Etat - Associations - Services des archives

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Sous-objectif 3.1 : Améliorer la dynamique fluviale et l'hydromorphologie de la Marne, dans le respect des identités paysagères liées à l'eau

- **D 313 Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère** des zones d'expansion des crues de la Marne

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

- **D 313** Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère des zones d'expansion des crues de la Marne

Pour rappel:

ZEC (PGRI 2016-2021)



Espace naturel où **se repondent naturellement les eaux** lors du débordement d'un cours d'eau

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

- **D 313** Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère des zones d'expansion des crues de la Marne

Pour rappel:

ZEC (PGRI 2016-2021)



Espace naturel où **se rependent naturellement les eaux** lors du débordement d'un cours d'eau

Stockage momentané des volumes apportés par la crue

Ralentissement et écrêtement de la crue

Bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestre

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

- **D 313 Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère** des zones d'expansion des crues de la Marne

Contexte:

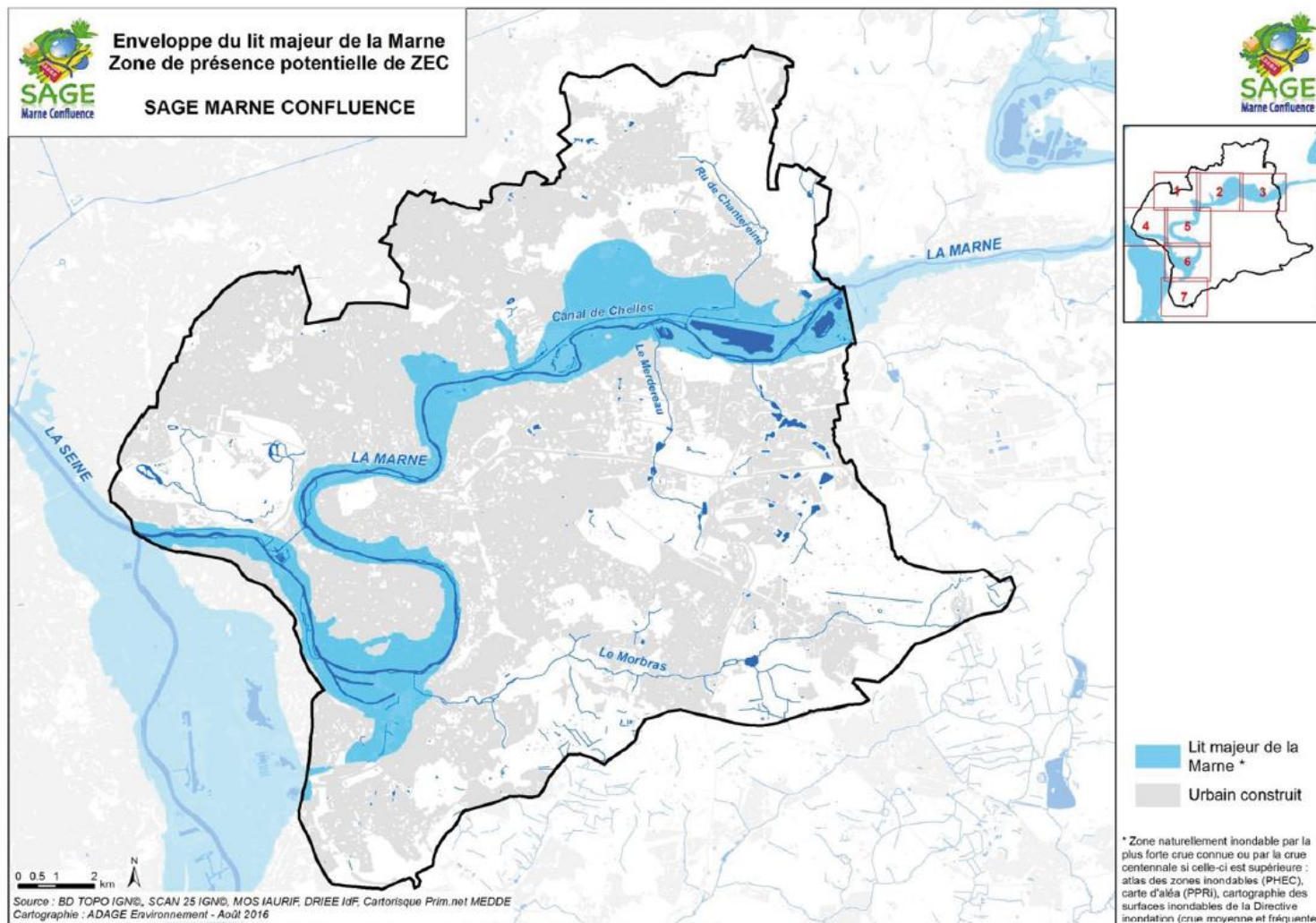
Le SAGE mentionnait :

- **Pas besoin de renchérir sur PPRI existants** sur fonctionnalité hydraulique ou droit à construire

MAIS

- Certaines zones **n'étaient pas classées en ZEC**

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE



Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

- **D 313** **Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère** des zones d'expansion des crues de la Marne

Contexte:

Le SAGE demande (au titre du PPRI et compte tenu des insuffisances de reconnaissances):

- Identifier et cartographier les ZEC

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

- **D 313** Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère des zones d'expansion des crues de la Marne

Contexte:

Le SAGE demande (au titre du PPRI et compte tenu des insuffisances de reconnaissances):

- Identifier et cartographier les ZEC



Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Article 6 du Règlement du SAGE:

« Préserver les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur de la Marne et de ses affluents »

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Pour rappel:

Toutes **nouvelles installations, ouvrages, travaux ou activités IOTA ou ICPE**

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Pour rappel:

Toutes **nouvelles installations, ouvrages, travaux ou activités IOTA ou ICPE**

Etant de nature à **détruire les frayères à brochet**

Entrainant une **soustraction à l'expansion des crues**

Conduisant à **l'assèchement, la mise en eau, imperméabilisation, remblais** des ZH ou marais

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Pour rappel:

Toutes **nouvelles installations, ouvrages, travaux ou activités IOTA ou ICPE**

Etant de nature à **détruire les frayères à brochet**

Entrainant une **soustraction à l'expansion des crues**

Conduisant à **l'assèchement, la mise en eau, imperméabilisation, remblais des ZH ou marais**

Cas dérogatoires

Séquence **ERC**

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

- **D 313 Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère** des zones d'expansion des crues de la Marne

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une véritable application de l'article 6 du règlement sur la Marne et sur ses affluents - Travail qui pourra bénéficier aux documents d'urbanisme et aux partenaires en charge du suivi des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Services de l'Etat - Collectivités (GEMAPI, PCAEt) - EPTB Seine Grands Lacs - ...

Piste de travail E: Contribution à la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude hydrologique sur la Marne

Sous-objectif 3.1 : Améliorer la dynamique fluviale et l'hydromorphologie de la Marne, dans le respect des identités paysagères liées à l'eau

- **D311** Connaître le **fonctionnement global de l'hydrologie de la Marne** pour favoriser une dynamique fluviale plus naturelle
 - Rappel des recommandations du SAGE et objectifs :
 - **Hydrologie mal connue** alors que lits majeur et mineur fortement impactés : endiguement, artificialisation des berges, ouvrages de régulation et dragages
 - **Dynamique d'érosion naturelle des berges et transport sédimentaire** largement perturbés et en même temps mal quantifiés/qualifiés
 - **Empêche décisions** quant à l'avenir des îles et des bras de Marne notamment
 - **Lancer une étude pour mieux connaître** le fonctionnement hydrologique global et ses liens avec l'hydromorphologie pour favoriser une dynamique fluviale plus naturelle

Piste de travail E: Contribution à la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude hydrologique sur la Marne

- **D 311** Connaître le **fonctionnement global de l'hydrologie de la Marne** pour favoriser une dynamique fluviale plus naturelle

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement sédimentaire, hydraulique, écologique de la Marne - Pouvoir en extraire un programme d'interventions et de travaux en rapport avec la dynamique fluviale (zones de sédimentation, de recharge, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Services de l'Etat - VNF - EPTB - Associations - Collectivités (GEMAPI)

Piste de travail E: Contribution à la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude hydrologique sur la Marne

ACTUALITE

- **D322** Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration écologique de la Marne et de gestion différenciée de la végétation des bords de Marne
 - Présentation de la démarche lancée par le SMV en Octobre 2021 pour identifier les projets de restauration écologique envisagés / envisageables par les communes / collectivités sur la Marne, afin d'établir un plan de restauration écologique
 - S'appuyer sur les études réalisées et les travaux de restauration déjà lancés pour convaincre et mobiliser
 - Structurer la MOA sur la Marne
 - 18 mois

Piste de travail F: Etablissement d'un guide de communication sur l'entretien des petits cours d'eau

Sous-objectif 4.2 : Restaurer l'hydromorphologie et la qualité écologique des affluents, dans le respect des identités paysagères liées à l'eau et en suscitant l'adhésion des populations

- **D 424** Mettre en place les conditions d'adhésion **des propriétaires privés et des riverains aux opérations de restauration hydromorphologique et de gestion écologique**

Piste de travail F: Etablissement d'un guide de communication sur l'entretien des petits cours d'eau

- **D 424** Mettre en place les conditions d'adhésion **des propriétaires privés et des riverains aux opérations de restauration hydromorphologique et de gestion écologique**

Le SAGE avait mentionné notamment :

« L'importance que les collectivités mènent des actions de communication sur la stratégie de restauration hydromorphologique à l'échelle du cours d'eau »

Piste de travail F: Etablissement d'un guide de communication sur l'entretien des petits cours d'eau

- **D 424** Mettre en place les conditions d'adhésion **des propriétaires privés et des riverains aux opérations de restauration hydromorphologique et de gestion écologique**

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Implication des propriétaires riverains des cours d'eau - Sensibilisation aux bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Collectivités (GEMAPI) - Associations

Piste de travail G: Création d'une inter-commission visant à partager sur les cours d'eau les usages, les projets d'aménagement et les enjeux de préservation des milieux naturels et liant citoyens, services de l'Etat et collectivités

- Proposition émanant des **rencontres et échanges au cours de l'année 2021**
- **Lieu(x) d'échanges** permettant de s'informer / de débattre de sujets comme : projets d'aménagement de berges / le développement des usages et leur conciliation avec les milieux naturels
- **La sécurité des usagers** (Marne)
- **Place du citoyen** en tant que vigie / alerte sur la qualité de l'eau / pollutions
- **Ouverture de sites naturels** au public
- Réunions qui pourraient **être territorialisées** (boucle Saint-Maur/Champigny, ru de Chantereine)

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Partager les informations et s'assurer de l'acceptabilité des projets et des usages et de leurs impacts sur les milieux - Re-crée le dialogue localement sur ces préoccupations environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Collectivités - Usagers - Associatifs - Services Etat...



Atelier de travail

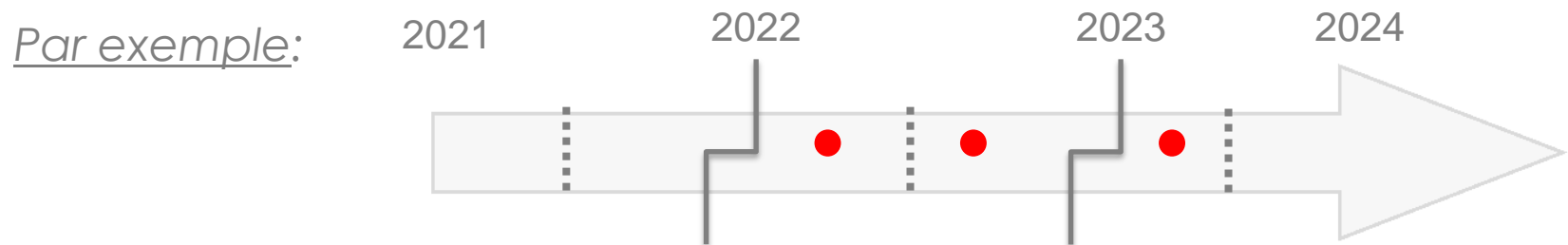
A vos crayons !

Qu'en pensez vous ?



Déroulé de l'atelier:

- Inscrire ses remarques sur les post-it par rapport aux **aspects positifs et apports** pour le territoire, aux **vigilances** à avoir (méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc...)
- Mentionner les potentiels **porteurs des actions**
- Mentionner **la priorité de ces pistes** via la cartouche « calendrier » (une gommette pour chaque semestre).



- **Rajouter éventuellement des pistes de travail** qui vous sembleraient intéressantes à intégrer à la feuille de route



A vos crayons !

Qu'en pensez vous ?

Piste de travail A: Mise à jour de l'atlas des zones humides du SAGE, pour renforcer l'Article 4 du SAGE

Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du Règlement du SAGE

Piste de travail E: Contribution à la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude hydrologique sur la Marne

Piste de travail F: Etablissement d'un guide de communication sur l'entretien des petits cours d'eau



Bilan de la feuille de route 2021-2024 de la CT « Préservation des milieux naturels »

Bilan Débriefing

Piste de travail A: Mise à jour de l'atlas des zones humides du SAGE pour renforcer l'Article 4 du SAGE

Aspects positifs / apports pour le territoire

Vigilances à avoir

Porteurs de l'action

Calendrier

<ul style="list-style-type: none"> - Eviter coûts sociaux énormes en cas de fortes pluies face urb - Essneitle face dégellement clim - PLUi, essentiel - En tenir compte dans PLU - Stopper dégradation ZH dès 50m² cf. article 4 - Indispensable, intéressant, connaissances sites à préserver 	<ul style="list-style-type: none"> - Investigations oblig par porteurs projets (devraient) - Voir histoire territoire pr ZH disparues - Que faire des ZH qui n'en seraient plus ? - MAJ participative/collaborative, utilisation inventaires natur comme indic - Cartographie dyn Marias atlantiques - Compensation surface ET fonctions - Éviter la compensation - Etudes terrain, via GEMAPI - Intégrer nouvelles études (cf.morbras) - Def ZH arrêtée ? - Intégrer formations serv. Instructeurs - Ne pas intégrer des bassins EP - Nécessité révision SAGE - Évolution dans carto actuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Anca - GEMAPI - Coll locales - Asso pr inventaires - Carto par communes et centralisation par interco 	<ul style="list-style-type: none"> - -dès maintenant - 2022/début 2024
--	--	---	--

Piste de travail B: Mise en place d'une méthodologie d'application des Articles 3 et 4 du SAGE

« milieux naturels » - 24/11/2021

Aspects positifs / apports pour le territoire

Vigilances à avoir

- -SAGE
- Services Etat
- GEMAPI
- ANCA

Porteurs de l'opération

Calendrier

- 2022

- Faire lien avec obj ZAN plan biodiv
- Partager méthodo avec porteurs projets dès conception
- Articles= force SAGE
- Code environnement : amon SAGE / aval asso
- Rôle biologique imp
- Identifier zones de compensation
- Associer un guide de lecture des articles
- Ensemble propositions à mettre en œuvre
- Pour tout projet qqsoit surface sur terrain hydromorph (surface+fonction)
- Proposition sur interprétation article
- Ne pas les considérer comme une facilité alors que impact

- -pas compenser par
- À la fin des travaux ZH les intégrer donc révision
- Permettre réseaux mares fonctionnalité en compensation
- Avoir zones potentielles de C = mise à jour régulièr
- Zone conservation ?
- IG à définir
- Assurer la pérennité des ZH Compensées
- Comment repérer les petites ZH si pas DLE ?
- Lien avec OFB
- Prévoir gestion LT des espaces restaurés
- Doctrine InterSAGE sur compensation
- Aide juristes
- Guide national ZH
- Prévoir financements pr restau + entretne / gestion
- Attention à l'effet pervers du marché de la compensation (pourrait finalement encourager...)
- Si compensation, proposer dans le même territoire
- On pourrait concentrer la localisation pour créer des ZH fonctionnelles, sans rendre publique le « catalogue », juste pour aider à orienter en amont
- Renforcer la contrainte pour que compensation soit sur périmètre du SAGE
- Travaux/Gestion doit être en adéquation avec les objectifs fixés initialement et donc non efficaces : contrôle en termes de réalisation et dans le temps problème / OFB et autres Etat
- MIISEN avec moyens (possib sanctions juridiques / adm)
- « Catalogue » : AFB devait faire inventaires sites naturels à fort gain écologique porté maintenant par OFB (loi de 2016) – espaces de droit public – GT OFB
- SAGE automne l'interdit : robustesse juridique ?

Piste de travail C: Mise en place d'une méthodologie, à destination des collectivités, pour cartographier les anciens rus

Aspects positifs / apports pour le territoire

- permettre vigilance sur urbanisation
- Oui pour épisodes pluvieux + intenses
- Comprendre résurgence
- Tu de nesles Gparis
- Aider méthodo
- Aider carto anciens rus
- Stopper urbanisation
- Emplacemetn réservés dans PLU
- PCAET y répond
- excellent

Vigilances à avoir

- Territoire très urba
- Cartographier anciens lits
- Réouverture anciens CE et busés par ex aussi
- Données carto sources 94 à MAJ
- Carto à concevoir avec analyse fonctionnelle et recomm
- Consutler cassini etat major mémoire eau
- Cordination inteservices
- Acutaliter données
- Attention parfois UN

Porteurs de l'action

- Service eau ass urbani aménagement
- HAROPA Bonneuil
-

Calendrier

- Fin 2022 début 2023

Piste de travail D: Réalisation de la cartographie des zones d'expansion de crues, pour répondre à l'Article 6 du SAGE

Aspects positifs / apports pour le territoire

- Entretien indispensable rivières
- Zones frayères brocher
- Mieux se préparer risque inond
- Docu urba
- S'appuyer sur 2016 et 2018
- PLUi PEMB
- Il faudrait arrêter urba dans ces secteurs et intégrer dans TVB
- Sensibil. Public et élus

Vigilances à avoir

- DRIEAT SPC 2016 refonte SIG ZEC, tient compte évolution urbanisation / simulation mais PPRI par révisés depuis pour la Marne
- Donner caractéristique exécutoire dans urba
- Certaines communes ne pourraient pas respecter objectif construction
- Personnes âgées qui ont mémoire lieu
- Intégrer tous les affluents
- Lien PLUi
- Urba doit être intégré
- SDRIF
- SIAAP réalise étude sur vulnérabilité en crue / extension impact sur réseaux et STEP

Porteurs de l'action

- GEMAPI
- SMAM MGP
- EPTB SGL
- Centralisation par intercommunalité
- CAPVM objectif PCAET + PAPI

Calendrier

- Fin 2022 / Fin 2023

Piste de travail E: Contribution à la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude hydrologique sur la Marne

Aspects positifs / apports pour le territoire

- Zones frayères
- Bcp projets VNF et peu dconnaissances hydromorp
- Améliorer connaissances îles
- Nécessité
- Intégrer contraintes milieu nat

Vigilances à avoir

- Compétences techniques, spécialistes
- Mocalisation longue
- Ne pas oublier amont, même hors limites SAGE
- Chgt Clim

Porteurs de l'action

- AFE pour prospection
- OFB AESN (GEMPAI en pilote)
- CD77 SEPOMA et subv
- Paricipation CD 94 et 93 utiles
- Universités / projets étudeiants à mobiliser

Calendrier

- Fin 2022 début 2023

Piste de travail F: Etablissement d'un guide de communication sur l'entretien des petits cours d'eau

Aspects positifs / apports pour le territoire

- -indisp auprès citoyens, locaux, brochures, événement
- Lutter contre esp invasives
- Acculturation au LT, attention aux supports, le faire vivre dans le temps et passer par des animations locales
- Faire connaître règles aux particuliers et sensibilisation sur bonnes pratiques

Vigilances à avoir

- Ce qui existe déjà dont guides
- Fédé pêche sans droit pêche ne peut intervenir sur entretien berg
- Bine cadrer
- Ne pas dégrader
- Prévoir convention type pour collectivités à la place proprio
- Kit animation
- Etendre aux bras de Marne

Porteurs de l'action

- Asso riverains
- AFE
- Usagers
- Charte ?
- CAUE
- GEMAPI

Calendrier

- 2023

Piste de travail G: Création d'une inter-commission visant à partager sur les cours d'eau les usages, les projets d'aménagement et les enjeux de préservation des milieux naturels et liant citoyens, services de l'Etat et collectivités

Aspects positifs / apports pour le territoire

- Oui pour éviter conflits
- Prévoir de suivi sur le Morbras
- Anticiper risques concilier usages
- Intégration futurs sites baignade / TVB
- Moduler les pratiques en fonction Mxl

Vigilances à avoir

- Lien avec obj restauration ru busés
- Continuer à protéger
- Sanctionner les mauvais comportements
- Qualité de la concertation
- Démocratie participative

Porteurs de l'action

- Fédé pêche
- Locataire
- SMV
- CPAMV
- Asso
- CDs
- CAUE
- Assoc locales riverains
- PEMB

Calendrier

- Début 2022, fin 2023

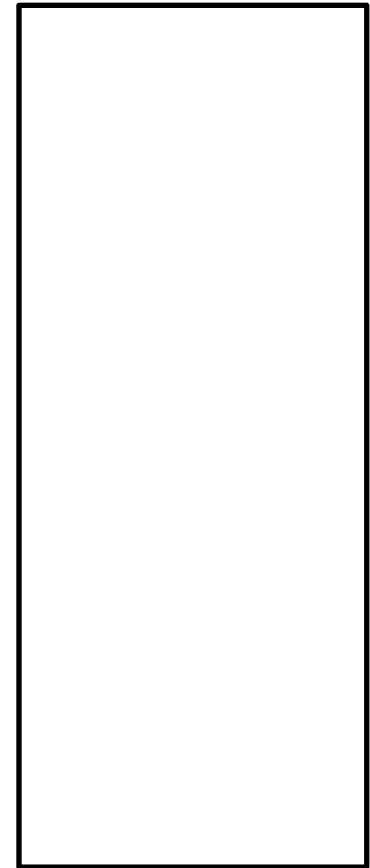
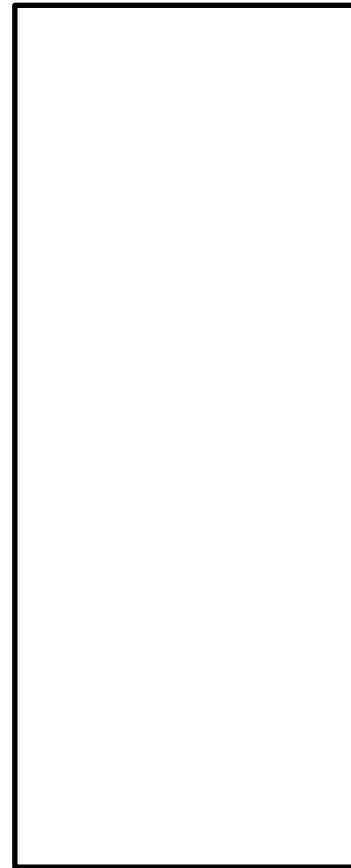
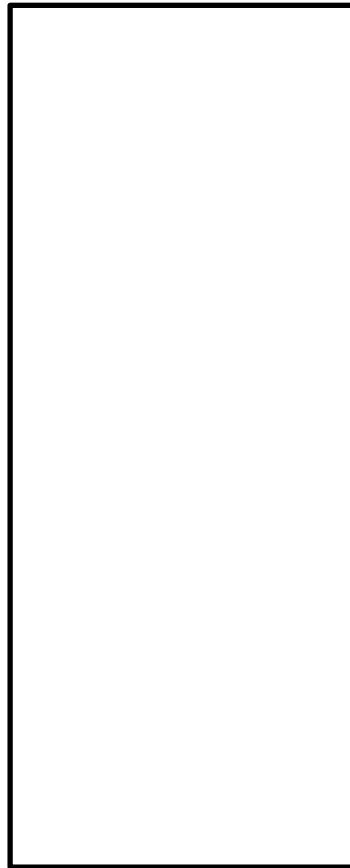
Piste de travail H:

Aspects
positifs /
apports pour
le territoire

Vigilances à
avoir

Porteurs de
l'action

Calendrier





Bilan de la feuille de route 2021-2024 de la CT « Préservation des milieux naturels »

Synthèse



Présentation des Points d'actualité



Avancement Etude Globale Bassin Versant du Morbras

Justin JEUFFROY, Technicien rivière

SMAM



Actualités sur Morbras

Justin JEUFFROY, Technicien rivière

SMAM



D'autres sujets ?



Merci pour votre attention

Laura CLAVE, Animatrice du SAGE Marne Confluence

laura.clave@marne-vive.com

01 48 86 45 70

Syndicat Marne Vive

www.sage-marne-confluence.fr